

SOMMAIRE

Ordre du jour _____	1
Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 1 ^{er} juin 2006 _____	2
Rapport annuel 2006-2007 _____	6
Les états financiers 2006-2007 _____	21
Liste des membres du Conseil d'administration 2006-2007 _____	39
Le personnel _____	40
Les règlements modifiés et mis à jour d'Oasis Centre des femmes Inc. _____	41
Avis de convocation _____	56

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE D'OASIS CENTRE DES FEMMES

*Mercredi 27 juin 2007, 18h00
Metro Hall, 55 rue John, salle 308
Toronto*

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Élection d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée
3. Déclaration d'ouverture de l'Assemblée générale annuelle
 - 3.1. Lecture de convocation
 - 3.2. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la dernière A.G.A. du 1^{er} juin 2006
5. Ouverture de la période de mise en candidature et rapport du comité de nomination
6. Présentation du rapport annuel 2006-2007
 - 6.1. Présentation du rapport de la présidente du Conseil d'administration
 - 6.2. Présentation du rapport de la directrice générale
7. Présentation des états financiers
 - 7.1. Adoption des états financiers
 - 7.2. Nomination des vérificateurs pour l'année 2007-2008
8. Clôture de la période des mises en candidature
 - 8.1. Présentation des mises en candidature
9. Élection du Conseil d'administration
10. Varia
11. Levée de l'Assemblée générale annuelle

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 1^{ER} JUIN 2006

1. Mot de bienvenue

A 18h10, Josée Guibord, Présidente du conseil d'administration d'Oasis Centre des femmes a ouvert l'Assemblée générale en souhaitant la bienvenue aux participantes après s'être assurée que le quorum était atteint.

2. Élection d'une présidente et d'une secrétaire d'Assemblée générale annuelle

Isabelle Jeanson est proposée comme présidente de l'Assemblée générale annuelle et Josette Rutababiza comme secrétaire.

Proposée par : Tatjana Sekulic

Appuyée par : Kathryn Penwill

3. Déclaration d'ouverture de l'Assemblée générale annuelle

3.1. Après un remerciement, Isabelle Jeanson fait lecture de la convocation et déclare l'ouverture de la 11^{ème} Assemblée générale annuelle d'Oasis Centre des femmes.

3.2. La présidente a demandé à l'Assemblée d'adopter l'ordre du jour. Tatjana Sekulic a proposé un changement à l'ordre du jour. La modification serait d'inclure un point 8 qui aurait comme titre « Modification des règlements ». L'adoption de l'ordre du jour est proposée avec amendement par Josée Guibord et appuyée par Julie Martineau.

3.3. L'ordre du jour est adopté avec amendement.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 juin 2005

La présidente de l'Assemblée invite les membres présents à lire le procès-verbal avant de passer à son adoption. L'adoption du procès-verbal est proposée par Linda Nagy et appuyée par Jeanne Ariganello

Le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 16 juin 2005 est adopté à l'unanimité.

5. Ouverture de la période de mise en candidature et rapport du comité de nomination

Avant de déclarer l'ouverture de la période de mise en candidature, Isabelle Jeanson fait le rapport du comité de nomination en donnant un aperçu de la situation actuelle au sein du Conseil d'administration. Il y a eu deux démissions, Zhena Nasi s'est jointe au courant de l'année et Josée Guibord et Isabelle Jeanson doivent renouveler leur mandat.

La période de mise en candidature est déclarée ouverte à 18h30.

6. Présentation du rapport annuel 2005-2006

Josée Guibord et Tatjana Sekulic, respectivement Présidente du Conseil d'administration et Directrice générale d'Oasis Centre des femmes ont présenté leur rapport pour l'année 2005-2006. L'année a été une période durant laquelle les efforts des années précédentes ont enfin commencé à porter fruit. Aussi, Oasis Centre des femmes a célébré ses 10 ans d'existence. En conclusion, ce fut une année mouvementée mais extraordinaire à plusieurs niveaux.

7. Présentation des états financiers

7.1. Adoption des états financiers

Julie Martineau, trésorière, a présenté les états financiers de l'année fiscale 2005-2006. L'adoption des états financiers pour l'année fiscale 2005-2006 tel que présentée a été proposée par Josée Guibord et appuyée par Christine Larouche.

Les états financiers de l'année fiscale 2005-2006 sont adoptés à l'unanimité.

7.2. Nomination des vérificateurs pour l'année 2006-2007

On propose la firme Kriens-Larose, LLP pour la vérification des états financiers pour l'année fiscale 2006-2007.

Proposée par Christine Larouche

Appuyée par Linda Nagy

8. Modification des règlements

Isabelle Jeanson, présidente de l'Assemblée, fait lecture des articles 3 et 4 proposés pour modification. Ces deux articles concernent la mission et les buts d'Oasis Centre des femmes.

La modification de la mission est proposée par Josée Guibord et appuyée par Jeanne Ariganello.

La modification des buts est proposée par Claudette Ntakirutimana et appuyée par Lorraine Hudson.

9. Clôture de la période de mise en candidature

A 18h50 est déclarée la clôture de la période de mise en candidature.

Géraldine Offen est intéressée à faire partie du Conseil d'administration mais elle n'est pas membre. Toutefois, la Présidente propose une pause pendant laquelle Josée Guibord et Isabelle Jeanson procèdent à une séance d'information pour Géraldine Offen. Elle devient membre et peut présenter sa candidature à l'élection des membres du Conseil d'administration.

Au retour de la pause, Isabelle Jeanson fait la présentation des candidatures au Conseil d'administration d'Oasis Centre des femmes.

Zheni Nasi pour qui l'Assemblée doit confirmer son élection et Géraldine Offen comme nouvelle membre.

10. Élection du conseil d'administration

L'élection de Zheni Nasi et Géraldine Offen comme membre du Conseil d'administration est proposée par Julie Martineau et appuyée par Christine Larouche.

Elles sont élues par acclamation.

11. Varia

Il n'y a pas eu de varia.

12. Levée de l'Assemblée générale

Jeanne Ariganello propose la levée de l'Assemblée générale annuelle et est appuyée par Josée Guibord.

Isabelle Jeanson, présidente de la 11^{ème} Assemblée générale annuelle déclare l'Assemblée levée à 19h10.

RAPPORT ANNUEL 2006-2007

Rédigé par Tatjana Sekulic, Directrice générale

TABLE DES MATIÈRES

1. L'organisme.....	p. 8
1.1. La mission	
1.2. La vision	
1.3. Les valeurs	
2. Les services de soutien.....	p. 9
2.1. Le programme Appui transitoire	
2.2. Programme de counseling MSSC	
2.3. Counselling et soutien par les pairs MPG	
3. Ligne de soutien pour femmes francophones victims de violence.....	p. 13
4. Programmes et activités communautaires.....	p. 15
4.1. ActionFemmes	
4.2. Programme Elan (preparation à l'emploi)	
5. Activités de promotion et communications.....	p. 16
5.1 Le lancement de Brampton	
5.2 La Journée internationale de la femme	
5.3. Tournoi de soccer CANORA	
5.4. Radiothon de Radio-Canada	
5.5. Journée nationale de commémoration: 6 décembre	

1. *L'organisme*

1.1 La mission

Oasis a pour mission d'éliminer la violence et d'améliorer la situation des femmes francophones de la grande région de Toronto:

- en leur offrant des services variés qui visent à promouvoir leur autonomie tout en les soutenant dans leurs démarches et,
- en sensibilisant la communauté à la violence faite aux femmes.

1.2 La vision

En 2010, Oasis est un organisme féministe reconnu dans la communauté par son expertise et sa capacité d'offrir des services complets et de qualité aux femmes francophones. Par son engagement proactif, Oasis crée des services accessibles et diversifiés, là où il y a des besoins émergents.

1.3 Les valeurs

- Respect
- Intégrité
- Féminisme (approche féministe)
- Justice sociale

2. Les services de soutien

Les services de soutien incluent les consultations individuelles à court terme ou d'urgence, le suivi à long terme, les groupes de soutien, l'accompagnement, l'intervention, la revendication des droits et l'appui transitoire dans les maisons d'hébergement (excluant la ligne de soutien pour femmes francophones).

Les principales situations rencontrées lors des consultations étaient entre autres, reliées à la problématique des agressions sexuelles dans l'enfance et/ou à l'âge adulte, à la violence physique, psychologique, économique ou autres formes d'abus dans les relations intimes, et à d'autres besoins de base tels l'immigration, le logement, la santé, l'éducation, etc.

2.1. Le programme d'appui transitoire

En mai 2000, le Gouvernement de l'Ontario introduisait un programme doté de 10 millions de dollars pour accroître des services de soutien aux femmes abusées et leurs enfants. Le programme appelé Appui transitoire à ce moment devenait une initiative qui visait les femmes victimes de violence qui tentaient de sortir de la violence en se séparant des abuseurs et vivre indépendamment de ces abuseurs. Le programme repose sur 3 principes fondamentaux suivants:

- la considération primordiale de la sécurité et du bien être des femmes et de leurs enfants,
- les programmes qui aident les femmes à identifier et définir les ressources qui répondent à leurs besoins et à ceux de leurs enfants,
- le respect du droit de chaque femme de faire ses propres choix.

Oasis Centre des femmes joint les autres fournisseurs de service à la consultation du MSSC pour décider comment améliorer de façon optimale les mécanismes de soutien communautaires destinés aux femmes victimes de violence. En vertu de ce nouveau programme, Oasis continue et reste le seul organisme francophone par le biais duquel les femmes francophones de Toronto peuvent accéder à une gamme de services de soutien communautaire. Les services de soutien offerts par notre intervenante touchent des femmes ayant des besoins diversifiés, qu'elles résident dans un hébergement ou qu'elles veulent avoir recours aux mécanismes de soutien communautaires.

La gamme de services de soutien comprend:

- l'établissement d'un plan de sécurité,
- la planification de la transition et l'aide dans la réalisation des plans de transition,
- l'aiguillage vers et la représentation auprès des programmes et ressources communautaires en relation avec les services aux enfants, les besoins d'ordre juridique, financier, social, éducatif,
- le counselling et le soutien parental,
- l'interprétation et la défense des droits auprès des tierces dans des cas précis,
- le counselling et le suivi.

123 femmes ont demandé de l'aide dans le cadre de ce programme pendant l'année financière 2006-07 (52 en 2005-06). L'intervenante a effectué de multiples interventions auprès d'elles pour un total de **683** heures d'intervention, tel que des accompagnements lors de rendez-vous divers (légaux, médicaux, sociaux, intervention dans les maisons d'hébergement et soutien immédiat).

Le programme d'Appui transitoire est un programme qui continue de répondre aux besoins des femmes dans la lutte contre la violence en mettant à leur disposition des moyens pour réduire de multiples barrières à la sortie des situations de violence et d'abus.

Il reste néanmoins des défis particuliers aux femmes francophones dans un milieu comme Toronto qui persistent et qu'il faudrait continuer à chercher des moyens pour les contrer. Ces défis sont entre autres :

- la limitation à l'accès complet des services et ressources qui sont majoritairement Anglophones,
- l'absence de maison d'hébergement francophone et de ce fait la dispersion des usagères, s'y ajoutant la rigidité des partenaires anglophones, constituent un défi majeur vécu aussi bien par les usagères que par l'intervenante pour rejoindre les femmes,
- la majorité des femmes servies proviennent des cultures ou des communautés qui mettent beaucoup de barrières et freins au processus de dénonciation ou de sortie de la violence. Cela entraîne une charge de travail extra à l'intervenante et même à l'organisme pour établir des limites dans l'intervention,
- enfin le volume du travail d'intervention en soi et les exigences administratives en appellent à l'organisme et aux bailleurs de fonds de penser aux mécanismes d'ajustement de l'offre de services aux besoins qui ne cessent d'accroître.

2.2. Programme de counselling MSSC

Ce programme financé par le MSSC a pour objectif de fournir des services communautaires de counselling général, de soutien et d'aiguillage aux femmes victimes de violence et à leurs enfants pour qu'ils puissent vivre à l'abri de la violence familiale. Toutes les femmes de 16 ans et plus qui s'identifient ou se sont identifiées comme une femme victime de violence physique, sexuelle ou psychologique de la part de son conjoint sont admissibles à ce programme.

L'intervention proposée par Oasis repose sur les principes de l'intervention féministe en tenant compte toujours des réalités multiculturelles de notre région. Elle est confidentielle, personnalisée et s'adapte aux besoins et à la réalité du vécu de chaque femme.

L'objectif du travail réalisé par les femmes pendant les séances de counselling est un processus de reconstruction qui leur permet de retrouver sécurité et contrôle de leur vie. C'est une étape qui permet aux femmes de commencer ou de poursuivre un processus de changement vers une vie meilleure. C'est un espace où elles peuvent prendre du temps pour regarder ce qui se passe et ce qui s'est passé dans leur vie.

50 nouvelles femmes ont bénéficié de ce programme en 2006-07.

2.3. Counselling et soutien par les pairs MPG

Le Ministère du Procureur général nous octroie des subventions de fonctionnement pour fournir des services d'intervention d'urgence, du soutien et d'aide immédiat aux victimes d'agression sexuelle, de viol ou d'inceste, ou notamment, à leurs familles, partenaires et ami(e)s.

Ce programme nous permet de faire de la sensibilisation et d'éducation du grand public, dont le but est de fournir des renseignements sur la violence sexuelle afin de briser les mythes et les préjugés qui règnent au sujet de la violence sexuelle.

Nous offrons également de multiples services pour aider les femmes dans les domaines médical, juridique ainsi que social et nous faisons sur demande de l'accompagnement à des endroits où les usagères doivent recevoir des services : un hôpital, un poste de police, un tribunal, une clinique médicale, ou d'autres services sociaux.

Nous offrons aussi des ateliers d'art thérapie permettant aux femmes francophones victimes de violence d'explorer leur vécu de façon créative, dans une atmosphère détendue et à leur propre rythme, à travers l'art visuel, le mouvement, l'écriture, etc.

Nous avons établi plus de **3500** contacts divers avec des femmes francophones de la grande région de Toronto et de Brampton en 2006-07.

3. *Ligne de soutien pour femmes francophones victimes de violence femaïde*

(1-877-336-2433)

Essentiellement, la ligne de soutien pour femmes victimes de violence offre aux femmes francophones de 16 ans et plus, aux prises avec la violence sexiste, du soutien, des renseignements et des services d'aiguillage vers les services appropriés dans leur communauté 24 heures par jour, sept jours par semaine. La ligne peut également offrir des services aux proches des femmes victimes de violence.

La ligne de soutien pour femmes victimes de violence concentre principalement son intervention auprès des femmes ayant subi de la violence dans une relation intime ou encore de la violence à caractère sexuel.

Trois organismes francophones à portée régionale assurent la gestion de la ligne de soutien pour femmes victimes de violence. Les organismes gestionnaires sont :

- La Maison d'amitié (Est),
- Le Centre Victoria pour femmes (Nord),
- Oasis Centre des femmes (Sud).

De plus, le Centre des ressources de l'Est d'Ottawa est engagé dans la prestation des services de la ligne de soutien via une entente avec la Maison d'amitié.

Par ailleurs, l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) est également un organisme partenaire dans cette initiative puisque l'AOcVF est responsable de voir à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du plan stratégique provincial en matière de violence faite aux femmes. L'AOcVF joue également un rôle de soutien et de concertation auprès des organismes gestionnaires.

Les lignes régionales existantes ont amélioré l'offre de services et sont maintenant accessibles à travers un numéro sans frais unique correspondant à l'acronyme Femaide : 1-877-femaide (1-877-336-2433).

Il y a donc maintenant un seul point d'accès à l'échelle de la province et la réponse est assurée par des équipes régionales. Soulignons que la gestion est assumée collectivement par trois organismes de services en région, afin de mieux répondre aux aspects uniques des besoins des femmes francophones de chaque région et pour assurer un meilleur accès aux services en français aux femmes victimes de violence, dans les relations intimes et de violence à caractère sexuel. Ceci étant dit, il est important de préciser que la ligne de soutien pour femmes victimes de violence est un service distinct qui a ses propres politiques et protocoles.

Les trois organismes gestionnaires s'engagent à respecter les différents éléments décrits dans cette entente et à maintenir la collaboration en vue non seulement d'assurer un service de qualité en tout temps, mais aussi de travailler à la pérennité de la ligne.

Les organismes gestionnaires de la ligne de soutien s'engagent à :

- offrir des services de soutien de qualité en matière de violence dans les relations intimes et de violence à caractère sexuel,
- offrir gratuitement un service téléphonique de soutien, d'aiguillage et d'information aux femmes victimes de violence. Le service sera offert 24 heures sur 24, sept jours par semaine, par des intervenantes formées et salariées,
- offrir des services confidentiels en conformité avec les lois en place, qui imposent des limites dans les cas d'abus envers des enfants, de probabilité de suicide, ou d'intentions homicides,
- offrir de l'information, de l'aiguillage et du soutien aux familles, aux ami(e)s, aux fournisseurs de services, et aux professionnel(le)s qui sont en contact avec les femmes victimes de violence,
- offrir des services accessibles aux malentendantes via un numéro ATS.

Dans la région du centre-sud, Oasis a donc répondu à **1522** appels en 2006-07.

4. Programmes et activités communautaires

4.1. ActionFemmes

Ce programme, offert en partenariat avec le Centre francophone, a pour but de regrouper les femmes nouvellement arrivées, de les renseigner sur une variété de sujets d'intérêt à leur situation et de favoriser le réseautage entre elles. Conçu spécialement pour les femmes francophones immigrantes ou/et réfugiées, ce programme permet aux femmes d'échanger leurs connaissances, leurs difficultés et leurs expériences. Action femmes a connu un succès énorme pendant l'année 2006-2007 et a compté la participation de **492** femmes et de **412** enfants (396 femmes et de 328 enfants en 2005-06).

4.2. Programme Élan (préparation à l'emploi)

Ce programme, financé par la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, a pour but d'aider les femmes qui ont à surmonter diverses difficultés à intégrer le marché du travail. Il est constitué en 3 étapes:

- 1) le service de suivi dont 4 séries d'ateliers de préparation à la vie autonome sont offerts par Oasis Centre des femmes pendant l'année,
- 2) les services en orientation de carrière. Ces services sont donnés par le Centre francophone,
- 3) les services de soutien à l'emploi offerts en collaboration avec plusieurs agences dans la communauté. Par la suite, les participantes peuvent suivre un cours d'introduction à l'informatique, offert pour nous par Alpha Toronto.

Au cours de l'année 2006-2007, le programme a de nouveau connu un succès remarquable. En effet, **61** femmes se sont inscrites au programme et **43** ont complété les ateliers de préparation à la vie autonome. **Vingt-trois femmes** ont bénéficié d'une formation Elan en rencontre individuelle.

Vingt neuf (**29**) femmes ont obtenu un emploi; **19** sont retournées aux études et **29** ont obtenu un stage d'expérience canadienne.

5. *Activités de promotion et communications*

5.1. Le lancement de Brampton

Oasis Centre des femmes a inauguré son bureau satellite en présence de la mairesse de Brampton, Susan Fennel. Lors de cette soirée, le 7 février dernier, nous avons lancé notre premier film corporatif. L'arrivée de ce bureau satellite prend tout son sens avec la désignation officielle de la Ville en vertu de la Loi sur les services en français. Il comblera plusieurs lacunes pour les résidentes de la région, notamment le manque de services en français pour les femmes francophones victimes de violence.

Les principaux organismes présents étaient :

- Le Ministère du Procureur général
- Ministère des services sociaux et communautaires
- Office des affaires francophones
- Direction de la condition féminine
- Collège du Savoir
- Centre francophone communautaire des services en santé
- Retraite active
- Garderie le Petit Bateau
- Connexion emploi
- COPA
- Toronto Police Services
- Regroupement des femmes immigrantes francophones de Toronto
- Intercultural Neighbourhood social services (RFIF)
- Médias : Le Métropolitain

5.2. La Journée internationale de la femme

Cette année, Oasis Centre des femmes a eu la volonté d'améliorer son approche pour la célébration de la Journée internationale de la femme. Nous avons opté pour une initiative qui mette en exergue un angle de sensibilisation en appelant à la participation des femmes francophones de Toronto et en développant un angle festif.

Nous avons choisi de développer pour cette édition un projet nommé « *Déposez votre empreinte contre la violence faite aux femmes* ». Ce projet a été mis en place pour impliquer les femmes de la communauté francophone ainsi que les hommes à déposer l'empreinte de leurs mains comme symbole contre la violence faite aux femmes.

Ce projet a été réalisé avec la collaboration des organismes suivants :

- Le Collège Boréal de Toronto
- Le Centre francophone de Toronto (22 rue Collège et Lower Spadina)
- Alpha-Toronto
- Le RIFSSSO ou Réseau des intervenants francophones en santé et services sociaux de l'Ontario
- L'Alliance Française de Toronto
- L'hebdomadaire torontois L'Express
- La télévision TFO
- Radio-Canada

Les femmes usagères des services d'Oasis ont ainsi participé à cette action.

- Les participantes du programme Elan
- Les participantes du programme ActionFemmes
- Les femmes inscrites au cours de yoga
- Certaines clientes du programme de Thérapie par les arts

Ce sont aussi ajoutées à cette initiative les membres du CA et les employées d'OCF.

Pour faire ressortir la dimension de sensibilisation, il a été demandé aux participants d'inscrire, de manière anonyme une courte phrase dans laquelle ils ont pu exprimer une pensée autour de la violence faite aux femmes, de la promotion de la femme ou de la Journée internationale de la femme.

Au total, ce sont près de 15 toiles qui ont ainsi été recueillies lors de cette initiative.

Pour cette fois-ci, les conditions de l'activité l'exigeant, nous avons établi un partenariat avec l'Alliance Française de Toronto qui nous a prêté la Galerie et le matériel d'installation des toiles.

L'Alliance Française a chaleureusement accueilli le projet, le considérant rentrer dans ses préoccupations, dans ses valeurs et sa volonté d'intensifier ses relations avec les organismes francophones de Toronto.

Il est difficile de connaître exactement le nombre de femmes mais on estime à environ **80 à 100** femmes dont quelques hommes.

Cet événement a été très bien couvert par les médias qui ont tous manifesté un vif intérêt et engagé dans cette activité dont TFO, L'Express, Le Métropolitain et Canora.

5.3. Tournoi de soccer CANORA

Six écoles du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud ont participé à la 8^{ième} édition du tournoi de soccer de la coupe Canora, le 18 octobre 2006 à Mississauga. Oasis a soutenu les équipes de filles en voulant souligner l'importance du sport dans la promotion de l'autonomie des femmes et des jeunes filles. En offrant aux jeunes filles l'occasion de s'investir dans des sports, à plus forte raison des sports comme le soccer, longtemps réservés aux hommes, elles se dotent de bases fortes pour leur épanouissement personnel.

5.4. Radiothon de la radio de Radio-Canada

Cet événement d'importance visait à amasser des fonds pour la campagne des paniers de Noël, ce qui permet, depuis de nombreuses années, de venir en aide à des familles démunies de la région à l'approche du temps des fêtes. Cette année encore quatre organismes communautaires ont partagé des fonds amassés : Oasis Centre des femmes, le CFT, Le Regroupement des femmes immigrantes et les Centres d'accueil Héritage.

Oasis Centre des femmes a aidé plus de 50 femmes dont la plupart femmes monoparentales en leur offrant des services d'urgence alimentaire.

5.5. Journée nationale de commémoration le 6 décembre

Pour souligner la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, Oasis Centre des femmes et le comité Women Won't forget ont uni leurs efforts pour rendre hommage aux 14 femmes de l'École polytechnique tuées en 1989 et aux 27 femmes assassinées dans la grande région de Toronto en 2006.

Plus de 200 personnes se sont rassemblées pour la vigile du 6 décembre.

LES ÉTATS FINANCIERS

2006-2007

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
2006-2007

Josée Guibord	Présidente
Isabelle Jeanson	Vice-présidente
Géraldine Offen	Trésorière et secrétaire
Linda O. Nagy	Administratrice
Christine Larouche	Administratrice
Claudette Ntakirutimana	Administratrice
Zheni Nasi	Administratrice

LE PERSONNEL

Directrice générale : Tatjana Sekulic

Responsable administrative : Marion Bonafos

Responsable des communications : Carole Nkoa

Responsable de l'intervention : Mawuena Gbesemete

Coordonnatrice d'Élan (programme de préparation à l'emploi) : Parvine Bahramian

Coordonnatrice Femmes immigrantes et réfugiées : Mina Razzokia

Coordonnatrice Relations communautaires et agente de liaison Toronto: poste vacant

Secrétaire réceptionniste : Josette Rutababiza

Intervenantes à la ligne de soutien : Samite Yusuf et Adama Touré

Agente de liaison pour la ligne : Dominique Lemelin

Intervenante counselling : Sophie Dallet

Intervenante counselling Brampton : Josette Serguier

Coordonnatrice relation communautaire et agente de liaison Brampton : Makia Ahmed

Intervenante en appui transitoire et soutien au logement: Dada Gasirabo

**OASIS CENTRE DES FEMMES INC.
RÈGLEMENTS MODIFIÉS ET MIS À JOUR¹**

Approuvés par les membres d'Oasis le 1er juin 2006

¹ Dans ce document, on utilise le féminin pour représenter les deux genres.

RÈGLEMENTS D'OASIS CENTRE DES FEMMES

TABLE DES MATIÈRES

I	Nom et nature.....	p. 43
II	Composition de la membriété.....	p. 44
III	Droits et devoirs des membres.....	p. 44
IV	Structure – assemblée générale.....	p. 45
V	Structure – conseil d’administration.....	p. 48
VI	Structure – dirigeante.....	p. 53
VII	Dispositions diverses.....	p. 54

I Nom et nature

1. Nom de l'organisme

Le nom de l'organisme est Oasis Centre des femmes Inc. (« Oasis Centre des femmes »).

2. Logo

Le logo officiel d'Oasis Centre des femmes apparaît à l'entête de ce document.

3. Mission

Oasis Centre des femmes a pour mission d'éliminer la violence et d'améliorer la situation des femmes francophones de la grande région de Toronto :

- en leur offrant des services variés qui visent à promouvoir leur autonomie tout en les soutenant dans leurs démarches et ;
- en sensibilisant la communauté à la violence faite aux femmes.

4. Buts

- Promouvoir dans la communauté francophone des connaissances, des attitudes et des comportements qui prônent la non-violence, autant au niveau individuel que collectif.
- Promouvoir des changements dans les conditions sociales qui perpétuent la violence.
- Assurer à toutes les femmes francophones de Toronto l'accès aux services confidentiels qui répondent à leurs besoins.

5. Mandat

- Offrir des services de soutien pour femmes victimes/survivantes de violence.
- Répondre aux besoins de la diversité des femmes francophones.
- Mettre sur pied des services de prévention de la violence axés sur le développement communautaire, l'éducation, la sensibilisation, l'action sociale et le marketing social.
- Faire toute autre chose qui favorise la réalisation des objets susmentionnés ou qui en résulte.

6. Siège social

Le siège social d'Oasis Centre des femmes est situé à Toronto et dans tout autre lieu que peut choisir, de temps à autre, le conseil d'administration.

7. Territoire

Oasis Centre des femmes dessert la communauté francophone qui demeure ou travaille à Toronto et, au besoin, dans les régions avoisinantes.

8. Langue de travail

La langue de travail d'Oasis Centre des femmes est le français.

9. En cas d'ambiguïté ou d'imprécision, la Loi sur les personnes morales de l'Ontario prévaut sur ces statuts.

II Composition de la membricité

10. Éligibilité

Est éligible comme membre, toute personne (homme ou femme) qui en fait la demande et répond à l'ensemble des critères suivants :

- Agée d'au moins 16 ans ;
- Francophone ou francophile ;
- Cliente ou bénévole d'Oasis Centre des femmes, ou résidente, ou travaillant sur le territoire desservi par Oasis Centre des femmes ;
- Appuyant la mission d'Oasis Centre des femmes ;
- Ayant signé le certificat de membricité d'Oasis Centre des femmes ;
- Ayant participé à une séance d'information sur Oasis Centre des femmes.

Les demandes d'adhésion doivent être approuvées par le conseil d'administration.

La secrétaire avise sans tarder les nouvelles membres de leur admission.

11. Membre honoraire

Le conseil d'administration peut en tout temps nommer une membre honoraire à l'organisme, soit une personne ou un organisme, pour reconnaître les services exceptionnels rendus à Oasis Centre des femmes ou à la communauté francophone. La membre honoraire est invitée à participer comme observatrice avec droit de parole à l'assemblée générale annuelle.

III Droits et devoirs des membres

12. Vote

Chaque membre en règle a droit de vote lors des assemblées générales et extraordinaires, en accord avec la règle suivante : une membre = un vote.

13. Frais d'adhésion

Le conseil d'administration se réserve le pouvoir de déterminer les frais d'adhésion.

14. Perte de la qualité de membre

Toute membre qui ne s'acquitte pas de ses frais d'adhésion (s'il y a lieu), selon la procédure et les délais adoptés par le conseil d'administration perd son droit d'être membre d'Oasis Centre des femmes.

15. Démission

Toute membre qui souhaite démissionner doit le faire par écrit. La démission entre en vigueur dès son acceptation par le conseil d'administration.

En cas de démission, la membre demeure redevable des frais d'adhésion et de toute somme qu'elle devait à Oasis Centre des femmes avant que le conseil d'administration n'accepte sa démission.

16. Révocation

16.1. Révocation par le conseil d'administration

Le conseil d'administration peut suspendre, par vote de deux tiers (2/3) de ses membres, une membre pour tout motif grave.

16.2. Révocation par l'assemblée générale

L'assemblée générale peut radier une membre pour motif grave par vote de deux tiers (2/3) de ses membres présentes ; l'assemblée doit aviser les membres au préalable d'une telle motion et la présidence d'assemblée doit l'inviter à fournir des explications avant de demander le vote sur la question.

IV Structure – assemblée générale

17. Assemblée générale

17.1. L'assemblée générale est l'autorité suprême d'Oasis Centre des femmes.

Elle en regroupe toutes les membres. Sauf disposition contraire des présents règlements, ses décisions sont prises à la majorité simple des voix, c'est-à-dire 50% plus un.

17.2. Toutes les membres d'Oasis Centre des femmes ont droit de vote. Seules les femmes peuvent être élues conformément aux dispositions de l'article 10 des présents règlements.

18. Assemblée générale annuelle

Une assemblée générale est tenue au moins une fois par année fiscale et lorsqu'elle est convoquée par le conseil d'administration.

19. Ordre du jour

L'ordre du jour des assemblées générales est fixé par le conseil d'administration. Les points suivants sont prévus à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle :

- 19.1. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale et de toute autre assemblée générale spéciale ;
- 19.2. Bilan financier vérifié ;
- 19.3. Rapport annuel sur la gestion d'Oasis Centre des femmes ;
- 19.4. Élection des membres du conseil d'administration ;
- 19.5. Examen des propositions de modifications aux règlements.

20. Quorum

Les membres présentes à l'assemblée générale en constituent le quorum avec un minimum de 10 membres.

21. Pouvoirs de l'assemblée générale

L'assemblée générale :

- 21.1. détermine les grandes orientations d'Oasis Centre des femmes ;
- 21.2. reçoit les rapports sur la gestion d'Oasis Centre des femmes ;
- 21.3. approuve les états financiers de l'exercice clos ;
- 21.4. désigne la vérificatrice ;
- 21.5. élit les membres du conseil d'administration (ou administratrices) ;
- 21.6. délibère sur toute autre question portée à l'ordre du jour.

22. Avis de convocation

Le conseil d'administration convoque l'assemblée générale. La convocation à l'assemblée générale annuelle doit être envoyée aux membres au moins 30 jours avant la date fixée. L'avis de convocation contient des renseignements concernant la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle.

23. Avis de convocation spéciale

Une assemblée générale spéciale doit être convoquée par le conseil d'administration ;

- 23.1. à la demande écrite de la majorité des membres du conseil d'administration ;
- ou

23.2. à la demande écrite de dix (10) membres ;

23.3. L'ordre du jour d'une assemblée générale spéciale ne traite que du sujet de la convocation.

L'avis de convocation est publié dans au moins deux médias francophones d'information. La convocation à l'assemblée générale annuelle spéciale doit être envoyée aux membres au moins sept (7) jours ouvrables avant la date fixée.

24. Élections

Les procédures suivantes s'appliquent lors de la tenue d'élections à l'assemblée générale ;

24.1. Comité de nomination

Avant chaque assemblée générale, le conseil d'administration nomme un comité de nomination parmi les administratrices. Le mandat de ce comité est de présenter à l'assemblée une liste de candidates potentielles, suivant les exigences des présents règlements, et qui vise une représentation diversifiée de la communauté.

24.2. Période de mise en candidature

La période de mise en candidature débute après l'ouverture officielle de l'assemblée et avec la lecture du rapport du comité de nomination par la présidente et reste ouverte jusqu'à la proposition de clôture de cette période.

24.3. Mise en candidature en provenance de l'assistance

Les membres présentes peuvent présenter des candidatures à la présidente du comité de nomination, avant la clôture de la période de mise en candidature, en accord avec les exigences des présents règlements en utilisant le formulaire ou la procédure prévue à cet effet.

24.4. Validation

Chaque mise en candidature est présentée par deux (2) membres présentes. Toute mise en candidature de personnes absentes doit être accompagnée de l'assentiment écrit de la candidate.

24.5. Clôture de la période de mise en candidature

Après le vote sur la proposition de clôture, la présidente du comité de nomination présente à la présidente de séance la liste finale des mises en candidature.

24.6. Vote

Seulement un vote par membre présente est accepté. Le vote se fait par vote secret au moyen de bulletin de vote. Les personnes qui recueillent le nombre le plus élevé de votes sont élues.

25. A chaque assemblée générale annuelle, les administratrices sont élues et exercent leurs fonctions durant deux (2) ans à partir de leur élection. Le nombre d'administratrices élues alterne entre trois (3) et quatre (4) chaque année.

26. Délégation des pouvoirs

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration tous ses pouvoirs législatifs et exécutifs, à l'exception de ceux qui lui sont spécifiquement réservés par les règlements. Les administratrices gèrent toutes les affaires d'Oasis Centre des femmes et, en toutes circonstances, concluent ou approuvent des contrats légitimes au nom d'Oasis Centre des femmes et négocient un emprunt au besoin.

27. Postes vacants

Les administratrices peuvent, si elles le jugent nécessaire, nommer une membre d'Oasis Centre des femmes pour combler un poste vacant au sein du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. Si elles choisissent de combler le poste, les administratrices communiqueront avec quelques candidates potentielles. Les candidates seront invitées à se présenter au conseil d'administration soit par écrit, soit sur bande sonore. L'élection se fera par vote secret des administratrices. Le poste peut également demeurer libre jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante.

V Structure – conseil d'administration

28. Responsabilités

Le conseil d'administration s'assure de l'administration d'Oasis Centre des femmes au nom de ses membres. Les administratrices doivent voir à la mise en œuvre de la mission d'Oasis Centre des femmes. Le conseil d'administration prescrit les fins organisationnelles et non pas les moyens pour y arriver, c'est-à-dire qu'il définit les résultats et établit les objectifs annuels et à long terme.

29. Composition

Le conseil d'administration est composé d'un minimum de 3 personnes et un maximum de neuf (9) membres. Le conseil d'administration comprend :

29.1. La présidente, la vice-présidente, la secrétaire, la trésorière d'Oasis Centre des femmes et les autres administratrices, nommées par et parmi les élues, selon la procédure prescrite par les règlements ;

- 29.2. La présidente sortante (s'il y a lieu) avec voix consultative seulement ;
- 29.3. La directrice générale d'Oasis Centre des femmes, avec voix consultative seulement.

30. Employées et clientes au conseil d'administration

- 30.1. Une personne ne peut être élue ou nommée au conseil d'administration si elle est, ou a été dans les 24 mois qui précèdent cette date, une employée permanente ou contractuelle d'Oasis Centre des femmes.
- 30.2. Clientes et conseil d'administration
Aucune membre d'Oasis Centre des femmes ne peut à la fois siéger au conseil d'administration et être cliente des services de soutien. Toute cliente qui utilise les services de soutien pour une période de moins de trois mois doit attendre un minimum de six mois après avoir terminé d'utiliser ces services avant de siéger au conseil d'administration. Toute membre du conseil d'administration qui a recours aux services de soutien durant son mandat, doit démissionner du conseil d'administration immédiatement.
- 30.3. Aucune membre du conseil d'administration ne peut poser sa candidature pour un poste d'employée à Oasis Centre des femmes à condition d'avoir quitté le conseil d'administration pour une période d'au moins 3 mois.

31. Définition des rôles des membres du conseil d'administration

- 31.1. Membres du conseil d'administration
Les membres du conseil d'administration sont élues par et parmi les membres en règle lors de l'assemblée générale annuelle. Toute membre du conseil d'administration a comme rôle : d'assister et de participer pleinement aux réunions du conseil d'administration et des comités, en discutant des propositions et en participant au vote ; de se familiariser avec les statuts constitutifs d'Oasis Centre des femmes, les règlements, les politiques, les lois appropriées et les tâches d'un membre du conseil ; et de se renseigner au sujet des programmes d'Oasis Centre des femmes et des services de soutien administratifs, y compris ses finances. Une membre du conseil d'administration d'Oasis Centre des femmes participe aux activités d'Oasis Centre des femmes en tant que membre du conseil d'administration et non en tant que bénévole. Aucune membre du conseil d'administration d'Oasis Centre des femmes ne peut faire partie de l'équipe d'écouter et d'intervenantes de la ligne d'écoute régionale.
- 31.2. Présidente du conseil d'administration
La présidente du conseil d'administration sera la même que la présidente d'Oasis Centre des femmes. Elle est la porte-parole officiel d'Oasis Centre

des femmes et préside les réunions du conseil d'administration. Elle exerce son droit de vote lors de chaque proposition. Elle s'assure que les membres du conseil d'administration jouent adéquatement leur rôle.

31.3. La présidente sortante peut :

Avoir terminé son terme au conseil d'administration et par conséquent n'être plus sujette à réélection. Elle est donc reconnue par l'assemblée générale comme présidente sortante ou décider de ne pas solliciter une réélection et être reconnue par l'assemblée générale comme présidente sortante ou le devenir à une réunion, suivant l'assemblée générale, à laquelle réunion elle n'a pas été réélue présidente du conseil d'administration.

La présidente sortante demeure en fonction pour un maximum d'un an.

32. Définition des rôles lors des réunions du conseil d'administration

32.1. La présidente des réunions du conseil d'administration

La présidente des réunions du conseil d'administration sera la même personne que la présidente du conseil d'administration à moins que celle-ci soit absente. En cas d'absence, la vice-présidente ou une autre administratrice sera la présidente de la réunion.

32.2. La secrétaire des réunions du conseil d'administration

La secrétaire des réunions du conseil d'administration sera la même personne que la secrétaire d'Oasis Centre des femmes à moins que celle-ci soit absente. En cas d'absence, une autre administratrice sera la secrétaire de la réunion. La secrétaire voit à ce qu'il y ait les notes nécessaires à la rédaction des procès-verbaux, qui sont consignés dans le registre prévu à cet effet.

33. Comité exécutif

Le comité exécutif sera composé de la présidente, la vice-présidente, la trésorière et la secrétaire et le quorum sera établi à trois (3) personnes. Il sera donc mandaté par le conseil d'administration pour étudier des questions d'urgence ou qui requiert la confidentialité, et les régler lorsque l'étude de certaines questions ne peut pas être reportée à la prochaine réunion du conseil d'administration. Le comité sera convoqué par la présidente du conseil d'administration.

34. Une **bénévole** est une personne qui donne de son temps à Oasis Centre des femmes et qui est ni membre du conseil d'administration, ni employée d'Oasis Centre des femmes.

35. Durée des mandats

Aucune administratrice ne peut siéger au conseil d'administration durant plus de deux (2) mandats consécutifs. Cependant, après un intervalle d'un mandat, elle pourrait être élue à nouveau.

36. Réunions du conseil d'administration

36.1. Fréquence

Le conseil d'administration se réunit au moins neuf (9) fois par année, et chaque fois qu'il est convoqué par la présidente.

36.2. Quorum

Le quorum nécessaire aux délibérations est composé d'une majorité simple, c'est-à-dire 50% plus une, des administratrices.

36.3. Élections

À la première réunion qui suit l'assemblée générale, les administratrices décident de la date de la réunion pour l'élection aux postes de présidente, vice-présidente, secrétaire et trésorière pour un mandat d'une durée de deux (2) ans. Ces réunions sont présidées par la directrice générale jusqu'à après le scrutin qui détermine une présidente.

36.4. Convocation spéciale

La présidente doit convoquer le conseil d'administration sur demande écrite de la majorité des membres du conseil.

36.5. Réunion des administratrices

Si toutes les administratrices d'Oasis Centre des femmes y consentent, une réunion des administratrices pourrait avoir lieu par conférence téléphonique, électronique ou par autre moyen, tant que ce moyen permet aux participantes de la réunion de s'entendre simultanément et instantanément.

36.6. Une proposition signée à la place d'une réunion

Une proposition par écrit, signée par toutes les administratrices qui ont droit de vote sur la dite proposition, aura la même valeur qu'une proposition acceptée lors d'une réunion normale des administratrices.

37. Démissions

Après trois (3) absences injustifiées ou deux (2) absences injustifiées consécutives, une administratrice est considérée comme ayant démissionné. Après quatre (4) absences justifiées, une administratrice est également considérée comme ayant démissionné. La présidente du conseil confirme alors la démission par écrit. Toute administratrice peut démissionner moyennant un avis écrit à Oasis Centre des femmes.

38. Destitution

Une administratrice d'Oasis Centre des femmes peut être destituée de ses fonctions pour motif grave par motion adoptée aux deux tiers (2/3) de voix, soit à l'assemblée générale annuelle, soit à une réunion du conseil d'administration. Il faut aviser les administratrices et/ou les membres au préalable du dépôt d'une telle motion.

39. Confidentialité

Toute administratrice et toute personne-ressource associée temporairement ou à long terme aux affaires du conseil d'administration est tenue de respecter le caractère confidentiel des questions jugées par le conseil d'administration.

40. Conflits d'intérêt

Si une administratrice a un intérêt pécuniaire direct ou indirect dans un contrat, une soumission ou autre transaction qui fait l'objet d'une décision du conseil d'administration, elle doit, dès que possible, après l'ouverture de la séance, faire état de son conflit d'intérêt, qui est inscrit au procès verbal. Elle quitte la salle et s'abstient alors de participer à l'étude et à la discussion du dossier ainsi qu'au vote sur la question. Elle ne cherche pas non plus à influencer de quelque façon que ce soit l'issue du vote.

41. Rémunération

Les administratrices n'ont droit à aucune rémunération. Elles ne peuvent pas retirer de bénéfices directs ou indirects de leurs fonctions. Oasis Centre des femmes rembourse toutefois les dépenses raisonnables engagées par les administratrices dans l'exercice de leurs fonctions, selon la politique administrative d'Oasis Centre des femmes.

42. Comités

Le conseil d'administration peut créer et dissoudre des comités composés d'administratrices et toute autre personne, au besoin. Aucun comité n'a un pouvoir décisionnel.

42.1. Chaque comité doit faire un rapport de ses activités et le soumettre au conseil sur demande.

42.2. Les comités ont le rôle de guider les actions du conseil. La composition et les recommandations des comités doivent recevoir l'approbation du conseil d'administration.

VI Structure – dirigeante

43. Chaque année, les dirigeantes suivantes seront nommées par le conseil d'administration :

- a) la présidente
- b) la vice-présidente
- c) la secrétaire et
- d) la trésorière.

44. Définition des rôles des dirigeantes

44.1. La présidente

La présidente, élue par et parmi les administratrices, représente Oasis Centre des femmes dans les actes de la vie civile. Á l'exception des pouvoirs du conseil d'administration, la présidente est responsable de la gestion des affaires d'Oasis Centre des femmes et est chargée de s'assurer que les décisions et résolutions du conseil d'administration soient accomplies et mises en œuvre. La présidente s'assure que les dirigeantes jouent adéquatement leur rôle.

44.2. La vice-présidente

La vice-présidente, élue par et parmi les membres du conseil d'administration, remplace la présidente en son absence et la seconde dans toutes ses entreprises.

44.3. La secrétaire

La secrétaire, élue par et parmi les membres du conseil d'administration, est greffier d'office du conseil d'administration. Elle assiste à toutes les réunions du conseil d'administration et agira comme secrétaire des réunions à moins qu'elle soit absente. Elle assure l'envoi de tous les avis nécessaires aux membres et aux administratrices. La secrétaire est dépositaire du sceau officiel, des livres, des documents, des dossiers, de la correspondance, des contrats et de tout autre document d'Oasis Centre des femmes qu'elle ne remettra à personne sauf sur l'ordre du conseil d'administration.

44.4. La trésorière

La trésorière, élue par et parmi les membres du conseil d'administration, exerce les fonctions habituelles de trésorière, s'assure que l'on consigne un relevé complet et exact des recettes et des déboursements d'Oasis Centre des femmes dans les registres comptables. Elle voit à ce que l'on dépose aussi l'argent et les autres biens dans des comptes en banque établis au nom d'Oasis Centre des femmes suite à la décision du conseil d'administration.

45. La directrice générale

Une directrice générale sera nommée par le conseil d'administration. Elle maintiendra ce poste jusqu'à sa démission ou son remplacement. La directrice générale s'assure que toutes les employées jouent adéquatement leur rôle. La directrice générale doit élaborer la planification stratégique permettant à l'organisme d'atteindre les résultats déterminés par le conseil d'administration pour l'année en tenant compte des ressources financières mises à sa disposition et aux politiques d'encadrement établies.

La directrice générale doit adéquatement gérer les employées, leur assurer une direction efficace et mettre en place des mécanismes de contrôle qui lui permettent de répondre aux attentes du conseil d'administration.

45.1. Bien que le rôle du conseil d'administration se limite habituellement à l'élaboration des politiques les plus vastes, leur mise en œuvre et la prise des décisions qui en découle sont déléguées à la directrice générale. Le rendement de la directrice générale sera considéré comme étant synonyme de la performance de l'organisme.

VII Dispositions diverses

46. Exercice financier

À moins que le conseil d'administration n'en décide autrement, l'exercice financier annuel d'Oasis Centre des femmes se termine le 31 mars de chaque année.

47. Affaires financières

Tous les chèques, les lettres de change et autres demandes de paiement ainsi que les effets à payer et autres dettes d'Oasis Centre des femmes doivent porter la signature soit de deux administratrices, soit d'une administratrice et de la directrice générale.

48. Vérification financière

Les livres et les états financiers d'Oasis Centre des femmes sont vérifiés chaque année dans les trois mois suivant la fin de l'exercice financier, par les vérificatrices nommées à cette fin lors de chaque assemblée générale annuelle des membres.

49. Règles de procédure

Les présents règlements sont régis par le Code Morin et, en cas de conflits de procédure, c'est la dernière version du Code qui prévaut.

50. Amendements aux règlements

- 50.1. Un amendement aux présents règlements a droit de considération seulement à l'assemblée générale annuelle et ne peut être adopté que par un vote d'au moins deux tiers (2/3) des membres présentes.
- 50.2. Le texte écrit de tout amendement doit être reçu au siège social d'Oasis Centre des femmes trente (30) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle. Deux (2) membres en règle doivent signer la proposition.
- 50.3. La substance de tout amendement doit être indiquée dans les avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et le texte exact doit être disponible au siège social d'Oasis Centre des femmes trente (30) jours avant l'assemblée ou par envoi aux membres sur demande.
- 50.4. Toute proposition d'amendement ne respectant pas les délais prévus à l'article 50.2 ou soumise lors d'une assemblée générale spéciale a droit de considération à raison de neuf dixième (9/10) des voix à l'assemblée générale et nécessite le vote de neuf dixième (9/10) des membres présentes.

51. Entrée en vigueur des règlements

Les présents règlements entrent en vigueur le jour de leur adoption à la fin de la réunion à laquelle ils ont été adoptés.

Adoptés par l'assemblée générale annuelle, en date du 22 juin, 1998.

Modifications adoptées par l'assemblée générale annuelle, en date du 16 juin 2006.

AVIS DE CONVOCATION

ANNONCE

Assemblée générale annuelle

Oasis Centre des femmes vous invite à son Assemblée générale annuelle, le mercredi 27 juin 2007, à 18h00, au Metro Hall, 55 rue John, salle 308.

Les personnes intéressées à devenir membre ou à faire partie du conseil d'administration, sont priées de nous joindre au 416-591 6565 poste 23 au plus tard le 25 juin 2007.

Oasis Centre des femmes

*A le plaisir de vous inviter à son Assemblée générale annuelle
le mercredi 27 juin 2007 à 18h00*

*Au Metro Hall
55 rue John, salle 308
Toronto (Ontario)*

Gôûter et rafraîchissements seront servis

*RSVP avant le 25 juin 2007
Téléphone : (416) 591-6565, poste 21*

Pour de plus amples renseignements, ou si vous désirez en savoir plus sur la façon de devenir membre d'Oasis Centre des femmes avec droit de vote, ou candidate au Conseil d'administration, ou encore si vous désirez proposer une candidate, veuillez communiquer avec nous avant le 25 juin 2007.